# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ACADEMIE DE GRENOBLE

# DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL DIPLOME

par le président du jury, enseignant-chercheur, Vu le procès-verbal de l'examen du baccalauréat général établi le 08 Juillet 2005

Le diplôme du baccalauréat général

en Serie SCIENTIFIQUE AVEC LA MENTION ASSEZ BIEN

est conféré à MADEMOISELLE COURTOIS AUDREY

né(e) le 23 Aout 1987

à ANNECY (074)

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Pour expédition conforme : Le secrétaire général de l'académie



Signature du titulaire :

, le 26 Septembre 2005

Pour le ministre de l'Éducation nationale

Fait à GRENOBLE

et par délégation :

Le Recteur de l'académie DE GRENOBLE

Signé: Jean SARRAZIN

N° 050112369485

#### × 7 0 d H T X Z S H

## MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE UNIVERSITÉ GRENOBLE 1

### LICENCE

Yu le code de l'éducation;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juillet 2007 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE GRENOBLE 1 à délivrer des diplômes nationaux :

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ; Vu les pièces justificatives produites par Mme AUDREY COURTOIS, née le 23 août 1987 à ANNECY (074), en vue de son inscription à la Licence;

Le diplôme de LICENCE SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE, Mention SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

# est délivré à Mme AUDREY COURTOIS

au titre de l'année universitaire 2007-2008

et confère le grade de Licence.

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Grenoble, le 2 décembre 2008

GRENI

7399560

Z

/2008200700252

Farid OUABBESSELAM

Chancelier des universités Le Recteur d'Académie,

Jean SARRAZIN



### X 7 C H H Z T,

# MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE UNIVERSITÉ GRENOBLE 1

### MAÎTRISE

Vu le code de l'éducation;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master;

Vu l'arrêté ministériel du 12 septembre 2007 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITÉ GRENOBLE 1 à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme AUDREY COURTOIS, née le 23 août 1987 à ANNECY (074), en vue de son inscription au master SCIENCES. TECHNOLOGIES, SANTE;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires;

mention assez bien La MAÎTRISE SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE, Mention SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT,

est délivrée à Mme AUDREY COURTOIS

au titre de l'année universitaire 2008-2009

Fait à Grenoble, le 14 décembre 2009 Le titulaire

Rough

GRENI

/2009200801384

Zo

7399778

Farid OUABDELSELAM

Le Recteur d'Académie, Chancelier des universit

N Sourt

RECTEUR OF L'ACADEM

#### Ħ せ d Ħ 0 C Ħ 뉙 × Z **(**) S H

## MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE UNIVERSITE GRENOBLE 1

### MASTER

Vu le code de l'éducation;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master;

Vu l'arrêté ministériel du 27 juillet 2009 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITÉ GRENOBLE 1 à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires Vu les pièces justificatives produites par Mme AUDREY COURTOIS, née le 23 août 1987 à ANNECY (074), en vue de son inscription au master;

Le diplôme de MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE, à finalité PROFESSIONNELLE, Mention SCIENCES DE LA TERRE ET DE

mention assez bien

L'ENVIRONNEMENT, spécialité GEOSCIENCES : EXPLORATION, RISQUES

# est délivré à Mme AUDREY COURTOIS

au titre de l'année universitaire 2009-2010

et confère le grade de master,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Grenoble, le 8 mars 2011

GRENI 5546835

Zo

/2011200904411



Le Recteur d'Académie, Chancelier des universités

Olivier AUDEOUD RECTEUR DA ACADEM